

Ouest-France Mardi 5 octobre 2010

Ordures : la chambre demande des comptes

Un rapport de la chambre des comptes pointait l'opacité du Sittom-mi sur le coût de traitement des déchets. Voici les explications

Pourquoi-comment ?

Qu'est-ce que le Sittom-mi ?

Le syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur. Il facture ses services à neuf intercommunalités du nord du département. Cela représente 100 communes. Il est présidé depuis 2008 par Grégoire Super, également maire de Locminé. La majorité des déchets est transférée vers l'usine d'incinération de Pontivy, une autre partie est traitée à Carhaix. Depuis peu, une troisième partie va au centre de traitement mécano-biologique de Gueltas.

Quel coût ?

Le coût de traitement moyen de la tonne de déchets est de 69,79 € en 2008, un chiffre mentionné dans le rapport de la chambre régionale des comptes. Il est facturé 95,79 € aux intercommunalités. Le rapport pointe davantage l'absence d'explications

que l'écart lui-même. Ceci dit, des voix se sont élevées pour dénoncer cet écart.

Pourquoi cet écart ?

Parce que le coût de traitement n'est pas le coût de fonctionnement du Sittom-mi pour traiter la tonne de déchets. « **Malgré des charges supplémentaires le Sittom-mi n'a pas augmenté sa participation depuis 4 ans, détaille Grégoire Super. Et elle n'augmentera pas non plus en 2011.** » Au coût de traitement, il faut ajouter les frais de transfert, de personnel, de location de bureau... « **Ce chiffre a été extrait de son contexte par certains. Nous travaillons en toute transparence. Le dernier budget a été voté à l'unanimité.** » Un budget qui prévoit notamment que le four, âgé de 20 ans, ne va pas tenir indéfiniment, que la chaudière va être modernisée, que 950 000 € vont être investis pour la station de Josselin...

Delphine LANDAY.